

**MISE EN LIGNE LE 10-03-2023**

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

« CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE ROYAN »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
« EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

SEANCE DU LUNDI 6 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 du mois de mars, à 14h00, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Président de la Commission Permanente du C.C.A.S. de Royan.

**OBJET :**

**N° 23-029**

« SECOURS GAZ »

Date des convocations :  
6 février 2023

Membres présents : 5  
Membres en exercice : 8  
Nombre de votants : 6  
Pour : 6  
Contre : 0  
Abstention : 0

✓ **Présents(es) :**

Mesdames BENOIT, CHATEAU, ISENDICK-MALTERRE.  
Messieurs GUIARD, MOALLIC.

✓ **Absents(es) :**

Madame BAUDE  
Monsieur DUCHE.

✓ **Représentés(es) :**

Monsieur THULEAU donne pouvoir à Mr MOALLIC

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

**LA COMMISSION PERMANENTE  
DECIDE**

D'accorder un secours financier, à 1 personne, pour le règlement de sa **facture de gaz** pour un montant de 106,43 €.

La somme sera versée directement à – ENGIE – TSA 87494 – 76934 ROUEN CEDEX 09.

Certifié exécutoire  
compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales, le 10/03/2023  
Certifié conforme  
Centre Communal d'Action sociale de Royan,  
le 10/03/2023  
Par délégation du Président,  
La Directrice du CCAS  
Frédérique SALLES

Fait à ROYAN, le 7 mars 2023

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président du CCAS  
Maire de Royan



Patrick MABENGO

Accusé de réception en préfecture  
017-261700116-20230307-DEL-23-029-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2023  
Date de réception préfecture : 10/03/2023